



Conditions Générales de Vente SARL L'Adélice

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société SARL L'Adélice et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : produits laitiers, produits d'épicerie, vins et bières. Toute prestation accomplie par la société SARL L'Adélice implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

1. Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande (suivant le mode de retrait choisi). La société SARL L'Adélice s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

2. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société SARL L'Adélice serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

3. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

4. Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bancaire ;
- soit par espèces si drive au magasin ;
- soit par tickets restaurants.

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra régler le montant total de la facture.

5. En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société SARL L'Adélice, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

6. Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société SARL L'Adélice.

7. La société SARL L'Adélice conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

8. La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur en drive au magasin ou en livraison à domicile ;
- soit par envoi type Chronofresh

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

9. La responsabilité de la société SARL L'Adélice ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

10. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Chambéry.